
Adresse de la société des sans-culottes de Belley qui félicite la Convention, accompagnant son don, lors de la séance du 20 frimaire an II (10 décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société des sans-culottes de Belley qui félicite la Convention, accompagnant son don, lors de la séance du 20 frimaire an II (10 décembre 1793). In: Tome LXXXI - Du 16 frimaire au 29 frimaire an II (6 décembre au 19 décembre 1793) pp. 263-264;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_81_1_38405_t1_0263_0000_11;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

vous nous avez désigné. Nous y avons joint 14 croix des ci-devant chevaliers de Saint-Louis, résidant dans notre commune. En vrais républicains, bons sans-culottes, nous ne savons point vous adresser des louanges, mais nous savons combattre et mourir s'il le faut pour le maintien de la République française, une et indivisible. »

Le commissaire de la Société populaire de la Guerche, département du Cher, demande à faire remettre dans les magasins de la République les offrandes de son canton, et dans quels bureaux il doit s'adresser, pour y faire parvenir 80 marcs d'argenterie pour échanger contre des assignats.

Renvoyé au comité de correspondance, insertion au « Bulletin » (1).

COMPTE RENDU du *Journal de la Montagne* (2).

Une députation de la Société populaire et républicaine de la ville de La Guerche est admise à la barre de la Convention nationale. Le citoyen Bernot, l'un d'eux, a prononcé le discours suivant :

« Représentants du peuple,

Nous vous apportons au nom de la Société populaire de La Guerche, district de Sancoins, département du Cher, et des citoyens du canton, les dépouilles du fanatisme qui est expirant dans nos communes. Que les soleils, les ciboires, les calices aillent faire un tour à la Montagne. Depuis trop longtemps, ces vases consacrés par une aveugle crédulité sont exclusivement placés entre les mains d'imposteurs privilégiés. Revenus d'une nouvelle forme, qu'ils reçoivent l'empreinte républicaine et servent ainsi à l'usage de tous les Français. A la vue de ces débris, chacun s'est empressé à nous confier son argenterie et argent monnaie pour être échangés contre des assignats républicains.

« Un rayon de lumière qui brille dans cette enceinte au sommet de la Montagne a pénétré jusqu'à nous. Quel changement s'est fait dans nos idées. Tout ce que nous appelions dogme, mystère, cérémonies sacrées, est devenu les riens de nos enfants. Nous n'avons plus d'autre culte que celui de la raison et de la liberté. Tous les ministres de la religion ci-devant dominante, devenus aussi sages que nous, ou désespérant de nous tromper désormais, nous ont aidés eux-mêmes à renverser les tréteaux de la superstition, en s'unissant à d'aimables compagnes et en abjurant pour toujours un ministère odieux, puisqu'il était fondé sur l'ignorance commune.

« Mais, représentants du peuple, il ne suffit pas que nous ayons renoncé aux vieilles erreurs : il faut encore que nos enfants reçoivent une éducation républicaine. Faites-nous donc jouir promptement des bienfaits des écoles primaires et jetez un coup d'œil sur la pénurie des subsistances de notre département. Alors, tandis que des instituteurs éclairés graveront dans nos

coeurs les principes de la morale et de la justice universelle, vous, fermes et inébranlables à votre poste, vous poursuivrez les tyrans de toute espèce et vous n'abandonnerez les rênes du gouvernement qu'après avoir fondé la République sur des bases immortelles. Après ce grand ouvrage, l'Europe entière vous proclamera les sauveurs de la France et les bienfaiteurs du monde.

Vive la République ! vive la Montagne ! »

La Société des sans-culottes de Belley, département de l'Ain, invite la Convention à continuer ses travaux jusqu'à ce que nos ennemis soient totalement écrasés ; elle envoie, au nom de différents citoyens, plusieurs médailles et des pièces d'argent où est l'effigie du tyran, pour être jetées au creuset. Le président de cette Société fait don à la patrie de 8 paires de souliers par année ; et la Société offre également un cavalier monté et tout équipé, prêt à partir.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit l'adresse de la Société des sans-culottes de Belley (2).

« Citoyens législateurs,

« Plus l'édifice majestueux de la République semble avancer à sa fin, plus une partie des ouvriers et des manœuvres semblent s'opposer à son achèvement.

« La montagne sur laquelle s'appuie cette architecture admirable est une base inébranlable. Déjà les voûtes sont jetées et la majeure partie des enfants de la liberté y sont à l'ouvrage et travaillent à perfectionner cet ouvrage chéri, la faible minorité ingrate et scélérate cherche autant à s'opposer à l'accord des travailleurs, qu'à les faire ensevelir sous ses propres ruines.

« Célèbres montagnards, pères du peuple, continuez vos travaux, frappez, mettez les derniers clous. Vous avez écrasé les vipères du marais : faites rouler vos rochers sur les serpents, crapauds, sangsues et autres insectes qui peuvent encore y être. Forcez-les de rentrer dans la fange qui les a vomis. La paix ne peut s'acheter qu'à ce prix. Les innombrables enfants de la liberté sont prêts à secourir vos vœux : ils sont debout : parlez montagnards.

« Tels sont les vœux des sans-culottes de Belley, régénérés, département de l'Ain. Organe de leurs sentiments, il m'a chargé de vous les manifester et de porter à la barre de la Convention nationale le serment de maintenir la liberté et l'égalité, l'unité et l'indivisibilité de la République et de verser jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour le soutien de la constitution dernière et de la Montagne.

Le citoyen Gaudin m'a chargé de déposer sur l'autel de la patrie trois médailles, dont deux en argent et l'autre en cuivre, portant l'effigie du tyran.

Le citoyen Chavin, marchand cloutier, m'a aussi chargé d'y déposer dix pièces en argent portant l'effigie du tyran quatorze.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 86.

(2) *Journal de la Montagne* (n° 28 du 21^e jour du 3^e mois de l'an II [mercredi 11 décembre 1793], p. 224, col. 1).

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 87.

(2) *Archives nationales*, carton C 284, dossier 813.

« Le citoyen Masse et moi offrons à la patrie tant qu'elle fera la guerre aux tyrans coalisés, huit paires de souliers par an, bien conditionnés. Nous prions la Convention de nous permettre de les faire passer francs de port, ainsi que ceux que les sans-culottes de Belley se proposent d'offrir aux compagnies des volontaires du district de Belley, armée de Mayenne.

« La même Société offre aussi à la République un cavalier monté, équipé et armé, prêt à partir.

« *Vive la République, une et indivisible ! vive la Montagne !*

« Antoine BONNET, président de la Société des sans-culottes de Belley régénéré, département de l'Ain, député à Paris près le comité de sûreté générale par le comité de surveillance de Belley et la Société. »

La Société populaire de Coutances annonce à la Convention nationale que les habitants du Calvados ont montré le plus grand zèle pour voler au secours de ceux de la Manche, lorsque les rebelles ont menacé ce département; que le plus parfait accord règne entre les citoyens de ces deux départements (1).

Suit la lettre de la Société populaire de Coutances (2).

A la Convention nationale.

« Citoyens représentants,

« Jalouse de rendre justice à nos frères du Calvados, la Société populaire de Coutances s'empresse de vous informer qu'ils ont montré le plus grand zèle à voler à notre secours; lorsque les brigands ont menacé notre département nous avons vu avec chagrin que des journalistes mal informés sans doute avaient calomnié nos généreux frères du Calvados. C'est pour nous une jouissance de pouvoir vous apprendre que dans le Calvados il existe une Montagne inaccessible à tous les malveillants, et à tous les ennemis de notre liberté; que le plus parfait accord, que la plus intense union règnent entre les citoyens de ce département et ceux du département de la Manche; qu'ils n'ont qu'un vœu, de faire triompher la République, et d'exterminer les brigands et les traîtres.

« Salut et fraternité.

« LOISEL, président; LUQUET, secrétaire. »

Le jeune Haindel présente une pétition pour son père, qui est renvoyée aux comités militaire et de sûreté générale. Il fait don de deux bagues en or.

La Convention en ordonne la mention honorable et l'insertion au « Bulletin » (3).

Les républicains réunis en société au Puy invitent la Convention nationale à rester à son

poste, et demandent que la nation ne fournisse plus aux frais d'aucun culte.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Le conseil général de la commune de Béthisy-Saint-Pierre, district de Crépy, invite la Convention à rester à son poste. Elle annonce qu'elle a célébré une fête en l'honneur des martyrs de la liberté et qu'elle envoie 12 marcs 2 onces 4 gros d'argenterie à la monnaie.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (2).

Extrait du registre des délibérations de la commune de Béthisy-Saint-Pierre, district de Crépy, département de l'Oise (3).

L'an deuxième de la République une, indivisible et impérissable, le septidi brumaire, le conseil général et municipalité de Béthisy-Saint-Pierre, district de Crépy, département de l'Oise, réunis au lieu ordinaire de leurs séances, assemblés publiquement,

A arrêté et arrêté que le décadi trente brumaire il y serait fait un service solennel en mémoire des martyrs de la liberté, et que tous les citoyens seraient avertis la veille par le son du tambour et que la municipalité et le conseil général de la commune y assisteraient en corps.

Et le trente brumaire, la municipalité, accompagnée des notables s'étant rendue en la maison commune, neuf heures du matin, où était un petit tableau de Marat, qui, à l'instant a été porté par le maire suivi de la municipalité, du conseil général et de la majeure partie des citoyens et citoyennes de ladite commune, aux grandes acclamations et de cris *Vive la Montagne ! vive la Convention !*

Ce tableau a été déposé sur l'autel, et tout pendant la marche, des cris répétés *Vive la Convention !* se faisaient entendre de toutes parts.

Après le service, il a été chanté l'hymne national, et les cris de *Vive la Nation ! vive la Montagne !* se portaient jusqu'aux voûtes. Ce tableau ayant été repris par le maire, toujours suivi de la municipalité et du conseil général, a été remis en la maison commune.

Ensuite le conseil général de la commune a arrêté, qu'à compter de ce jour l'église serait fermée et que l'argenterie serait envoyée au district pour, par les citoyens administrateurs, être envoyée à la Monnaie, ladite argenterie consistant en un beau soleil de quinze pouces de haut, un environ, trois calices, un ciboire, trois patènes, une custode, pesant le tout douze marcs deux onces quatre gros.

Et que procès-verbal en serait fait, et qu'extrait serait envoyé au citoyen Président de la Convention nationale, et un aux citoyens administrateurs du directoire du district.

Invite le dit conseil général de ladite commune, la Convention de rester à son poste jusqu'à ce que tous les tyrans coalisés contre l'unité de la République et qui souillent le territoire de la liberté, soient écrasés par nos braves républicains et qu'ils ne nous aient donné la paix.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 87.

(2) *Archives nationales*, carton C 286, dossier 840.

(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 87.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 87.

(2) *Ibid.*

(3) *Archives nationales*, carton C 284, dossier 824.